

Que va-t-il va se passer à Madrid le 24 et 25 juin?

Le 24 juin prochain commence dans l'Audience National le jugement contre quatre militants indépendantistes, accusés d'avoir une relation directe avec les différents sabotages qui se produisent en Galice depuis plus d'une décennie. Ces sabotages sont l'expression armée de la résistance à l'oppression nationale et sociale dont notre peuple est victime. Eduardo Vigo et Teto Fialhega sont accusés de transporter et stocker des explosives et de falsifier de documents officiels tandis que Antom Santos et Maria Osório sont accusés de falsification de documents. La police espagnole voit dans ces délits des indices d'appartenance à une organisation qui pratique la lutte armée. Eduardo et Teto font face à une demande de peine de 20 ans de prison (8 pour "possession d'explosives à des fins terroristes", 9 pour "appartenance à un groupe armé" et 3 pour "falsification de documents avec finalité terroriste") tandis que la demande de peine pour Maria et Antom est de 12 ans. A la date du jugement ils auront passé 19 mois dispersés dans différentes prisons de l'État Espagnol, éloignés en moyenne 780 km de la Galice, comme punition ajoutée aussi pour leurs familles et amis.

Pourquoi les demandes de peines sont-elles si élevées?

Teto Fialhega et Eduardo Vigo font face à une peine d'emprisonnement équivalente à une peine pour assassinat avec acharnement (de 15 à 20 ans selon l'article 139 du Code Pénal (CP) espagnol). Maria Osório et Antom Santos seront assis sur le banc des accusés parce que la police affirme avoir trouvé lors de la perquisition chez Teto des documents d'identité falsifiés avec leurs photos, mais ils font face à une peine de prison équivalente à une peine pour viol (de 6 à 12 ans selon l'article 179 du CP). Dans n'importe quel État de Droit, ces demandes de peines sont complètement disproportionnées pour des personnes qui n'ont pas agi contre la vie, la santé ou l'intégrité physique d'une personne.

L'explication à cette contradiction se trouve dans un État Espagnol instable et menacé, qui protège avec beaucoup plus de rigueur son intégrité et son ordonnance juridique-politique que les droits et les libertés des personnes et des peuples. C'est pour cela que le jugement du 24 et 25 juin est en réalité un autre procès à caractère politique. La mobilisation des tribunaux spéciaux et l'imposition de peines exceptionnelles cherche à protéger la viabilité et la continuité du projet espagnol en Galice.

Ce qui va se juger dans l'Audience Nationale est la volonté d'une autre génération de galiciennes et galiciens de ne pas se laisser assimiler par l'Espagne et ses institutions. Un exemple dangereux pour une Espagne en profonde crise économique, politique et social, et que dans la logique répressif de l'État mérite d'être puni avec plus de sévérité qu'un assassinat ou un viol.

Quelles sont les conséquences d’être condamné pour appartenance à un groupe armé?

La formule “appartenance à un groupe armé” est l’outil juridique que la législation d’exception espagnole utilise pour punir d’une façon spécialement sévère l’utilisation de la violence politique. Cependant, la résistance violente à la violence de l’Espagne au cours de la dernière décennie en Galice n’est pas faite par une organisation qui réclame le monopole de la réponse armée.

L’existence de la lutte armée en Galice, malgré sa modeste envergure, peut représenter pour l’Espagne actuelle quelque chose de similaire à une étincelle dans une mer d’essence, parce que la légitimation de toutes les institutions de l’État et des mécanismes de contrôle social continue à diminuer jour après jour. Pour cette raison l’accusation veut appliquer la sévérité maximale de son Code Pénal, même si pour cela il faut dénaturer la réalité. En tout cas, dans les circonstances actuelles, l’ennemi préfère forcer la réalité pour la faire rentrer dans l’actuel CP, à modifier le CP pour l’adapter à la situation de la lutte galicienne (ce qui a été fait au Pays Basque, mais en Galice, cela n’est pas jugé nécessaire).

Une peine éventuelle pour appartenance à un groupe armé représenterait une punition complètement disproportionnée pour les militants qui seront jugés le 24 et 25 juin, et aussi un avertissement clair pour ceux qui continuent à ne pas respecter le monopole espagnol de la violence. L’intention politique est de “mettre les choses à leur place”, en faisant que les personnes qui pratiquent la résistance armée reçoivent la punition spéciale conçue pour eux. Le caractère disproportionné tente que personne envisage de nouveau la possibilité de quitter les façons de lutte dessinées et tolérées par l’Espagne. Juridiquement, cela représenterait l’existence d’un outil (une “organisation armée” dans laquelle il est possible de militer et collaborer) qui facilite une plus grande sévérité répressive, même si l’accusation devra démontrer l’appartenance de la personne en question à cette organisation hypothétique.

Ouvrirait-il la porte aux interdictions?

Cela est une des possibles conséquences d’être condamnés pour intégration dans un groupe armé. Le Royaume de l’Espagne ouvrirait la porte dans notre pays à l’application des articles les plus durs des législations anti-terroristes, loi de partis,..., et donc aux interdictions et criminalisation systématique des collectives et organisations qui pour l’État seraient suspectés de collaborer avec le “groupe armé”. De nos jours, on voit précisément comment tous les collectifs qui font face à la crise (comme ce qui arrive à plusieurs reprises avec la “Plateforme des Victimes pour l’hypothèque” ou les “Actions Préférentes”) sont traités comme terroristes par les médias et par beaucoup de politiciens, en les mettant en relation avec l’ETA ou même le nazisme.

Combien le procès va-t-il coûter ?

Le mouvement indépendantiste et de plus en plus d'autres secteurs sociaux mobilisés connaissent bien l'extorsion économique de l'État: amendes, jugements, sanctions administratives, vol de matériel, etc. Ce jugement n'est pas une exception; l'effort économique que Ceivar est en train de faire seulement pour le coût des dépenses directes du procès judiciaire est aux alentours de 30.000 euros, en tenant compte d'avocats, procureurs, experts, voyages,...etc. Tout ça sans compter le coût dérivé d'avoir trois des quatre accusés en prison.

Que peut-on faire?

Le jugement du 24 juin est un jugement de caractère politique parce que le but de l'accusation n'est pas de sanctionner des personnes concrètes pour enfreindre le Code Pénal, mais de faire peur à une génération qui présente encore de l'insoumission aux politiques économiques, sociales et culturelles que Madrid utilise pour terminer avec notre pays et notre peuple. Si l'ennemi veut parler de terreur, parlons nous d'un pays où chaque jour plus de monde ne peut pas payer le logement et la nourriture, et où chaque année plus de sept millions de cachets d'anxiolytiques et d'antidépresseurs sont consommés. Si l'Espagne veut parler de violence, publions-nous le vol des caisses d'épargne aux épargnants galiciens, l'expulsion de milliers de familles de leurs maisons grâce à l'entente des politiciens, policiers, juges et banquiers ; l'impunité des corps répressifs dénoncés à plusieurs reprises par tout organisme de défense des droits des hommes et des femmes dans le monde ; ou le complexe et la honte incité dans nos enfants pour qu'ils ne parlent pas galicien. Et s'ils prétendent parler d'explosifs, parlons-nous de ceux qu'utilisent les entreprises de construction ou l'industrie minière pour exploser notre pays en mille morceaux, en finissant définitivement avec la fertilité d'un territoire qui pourrait donner à manger à tout un peuple et que, par contre, est converti en nourriture rapide pour les spéculateurs.

Nous savons que l'objectif essentiel de la répression est de provoquer la peur et la paralysie. Étant donné cela, l'objectif fondamental du mouvement solidaire doit être exactement le contraire. Expliquons nous que ce qui va se passer le 24 et le 25 juin n'est pas un jugement seulement contre les accusés, mais aussi contre toutes les galiciennes et galiciens qui ne se résignent pas à se soumettre à ceux qui les maltraitent. Rassemblons toutes nos forces en défense d'Antom, Edu, Maria et Teto. Faisons de ce jugement le signe de vie d'un pays opprimé par un royaume sans démocratie.